

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA CARTE DE FIDÉLITÉ RAYONS VERTS AMIENS APPLICABLES À COMPTER DU 01/01/2012

Le programme de fidélité a été développé par Rayons Verts Amiens. (Société dont le siège social est situé au 14 rue Saint Patrice à Amiens) . Tous les documents et la carte de fidélité seront remis à titre de dépôt et demeureront la propriété de Rayons Verts Amiens. L'objectif est de récompenser les consommateurs titulaires de la carte de fidélité RAYONS VERTS AMIENS utilisable exclusivement chez RAYONS VERTS AMIENS., en les créditant d'unités monétaires en fonction de leurs achats sur les produits bénéficiant des avantages carte.

Toute adhésion au programme de fidélité entraîne l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales dont vous reconnaissez avoir pris connaissance en complétant le bulletin d'adhésion. Les présentes conditions générales sont disponibles sur simple demande à l'accueil du magasin RAYONS VERTS AMIENS vous ayant délivré la carte.

I. COMMENT OBTENIR LA CARTE DE FIDELITE ?

La carte de fidélité RAYONS VERTS AMIENS n'est en aucun cas une carte de paiement. Elle est délivrée contre le règlement de 1€ qui est ensuite reversé sur la carte de fidélité et proposée à toute personne physique âgée de 18 ans et plus, sur simple demande.

L'adhésion au présent programme et l'utilisation des unités monétaires sont exclusivement réservées aux particuliers pour leurs seuls besoins domestiques, à l'exclusion des professionnels. Toute utilisation du présent programme et des unités monétaires dans un cadre professionnel sera considérée comme frauduleux, ce qui pourra conduire à la suppression immédiate de la carte délivrée et des unités monétaires obtenues, ainsi qu'à d'éventuelles poursuites contentieuses.

Pour obtenir votre carte, un bulletin d'adhésion doit être rempli et signé dans votre point de vente RAYONS VERTS AMIENS et être accompagné d'une copie de votre pièce d'identité. Certaines informations du bulletin d'adhésion ont un caractère obligatoire pour l'obtention de la carte de fidélité. D'autres ont un caractère facultatif, elles permettront de vous proposer des avantages mieux adaptés à votre profil.

Tout bulletin d'adhésion incomplet, erroné ou illisible ne sera pas pris en compte.

Il ne sera remis qu'une seule carte par foyer (même nom, même adresse).

Conditions générales d'utilisation de la carte de fidélité (01 janvier 2012) Page 1

Tout changement ou complément d'information (adresse, nom, e-mail...) devra être notifié à l'accueil du magasin qui vous a délivré votre carte de fidélité en remplissant un nouveau bulletin d'adhésion.

II. MODALITES D'UTILISATION

Dans le cadre du programme de fidélité mis en place, la carte de fidélité RAYONS VERTS AMIENS permet à son titulaire ou à toute personne habitant le même foyer de créditer des unités monétaires en effectuant des achats dans les points de vente RAYONS VERTS AMIENS participant au programme de fidélité. Ces achats ne peuvent être effectués que par des particuliers pour leurs seuls besoins domestiques et doivent correspondre à des usages normaux.

Les modalités d'obtention des unités monétaires sont définies librement par RAYONS VERTS AMIENS, qui pourra à tout moment et à sa seule initiative les modifier pour l'avenir.

RAYONS VERTS AMIENS informera les clients titulaires de la carte de fidélité par tout moyen approprié des modalités en vigueur.

Pour certains produits ou certaines opérations, des limites peuvent être mises en place. Ainsi, le cumul d'unités monétaires peut être limité à l'achat d'un nombre de produits identiques par offre, par foyer et par jour.

Il est à noter qu'aucun avantage n'est accordé pour les achats de livres.

Les unités monétaires obtenues par des achats réalisés au magasin RAYONS VERTS AMIENS seront créditées sur votre carte et utilisables 48h après leur obtention.

Vous pouvez utiliser le solde disponible de votre carte de fidélité dès l'obtention d'un gain total minimum de 16 € venant en déduction de vos achats sur présentation de votre carte de fidélité uniquement dans le point de vente RAYONS VERTS AMIENS qui vous a délivrée la carte.

Pour utiliser votre solde disponible supérieur ou égal à 16€ en déduction de vos achats vous devez présenter à la caisse du magasin votre carte de fidélité ainsi que votre pièce d'identité. En effet, seul le titulaire de la carte est autorisé à se servir du solde disponible. Vous devrez également signer un reçu sur lequel figure le montant d'unités monétaires dépensé.

Le règlement de vos achats avec votre carte de fidélité ne donne pas droit à un rendu en monnaie.

Conditions générales d'utilisation de la carte de fidélité (01 janvier 2012) Page 2

En cas de reprise de produits ou services ayant généré l'octroi d'unités monétaires au titulaire de la carte de fidélité RAYONS VERTS AMIENS, le montant des unités monétaires correspondant sera débité du solde de votre carte.

En cas d'échange d'un produit ayant généré l'octroi d'unités monétaires, le montant des unités monétaires correspondant ne sera pas crédité une seconde fois.

Vous recevez des informations notamment par le biais du ticket de caisse, concernant le détail du montant d'unités monétaires crédité.

III. DUREE DE VALIDITE DES UNITES MONETAIRES CREDITEES

Les unités monétaires créditées sur votre carte de fidélité sont à utiliser dans les dix huit (18) mois suivants leur acquisition. A défaut d'utilisation des unités monétaires avant cette date butoir, les unités monétaires seront définitivement perdues.

Le défaut d'utilisation de la carte pendant une durée de plus de douze (12) mois entraînera la perte de votre adhésion au programme de fidélité, et donc des unités monétaires créditées et autres avantages éventuels liés à celle-ci. Il conviendra alors de souscrire à une nouvelle carte.

IV. RESERVES

En cas de perte, de vol ou d'endommagement de votre carte, vous devez faire une déclaration dans le point de vente RAYONS VERTS AMIENS qui vous a délivré la carte et remplir un nouveau bulletin d'adhésion. La carte perdue, volée ou endommagée sera désactivée. Une nouvelle carte vous sera ensuite remise et les unités monétaires déjà acquises à ce titre seront transférées sur votre nouvelle carte.

Toutefois, le magasin RAYONS VERTS AMIENS ne pourra être tenu responsable pour l'utilisation frauduleuse des unités monétaires avant la date de déclaration de vol, de perte ou d'endommagement par le titulaire de la carte.

Il est rappelé que la carte est personnelle et réservée exclusivement aux particuliers pour leurs seuls besoins domestiques et dans des conditions d'utilisation conformes aux présentes conditions générales.

Il pourra à tout moment être décidé de modifier ou de compléter tout ou partie des présentes conditions générales. De même, le programme de fidélité pourra être écourté, interrompu ou arrêté. Une information en ce sens sera communiquée par tout moyen approprié.

En cas de cessation du programme de fidélité, les avantages acquis par les titulaires de la carte pourront être utilisés pendant le délai qui sera indiqué et à l'issue duquel ils seront définitivement perdus.

RAYONS VERTS AMIENS décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse ou abusive de la carte ou en violation des présentes conditions générales d'utilisation et se réserve le droit de désactiver une carte de fidélité et/ou d'engager toute action qu'elle jugera utile en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse de la carte.

Conditions générales d'utilisation de la carte de fidélité (01 janvier 2012) Page 4